



Rubrique: Avis selon l'ordonnance sur le registre du commerce

Sous-rubrique: Décision

Date de publication: SHAB 13.06.2023

Numéro de publication: BH07-0000003840

Entité de publication

Autorité de surveillance LPP et des fondations de Suisse occidentale, Avenue de Tivoli 2, 1007 Lausanne

Décision en article 97 ORC, Fonds de Prévoyance de la Fabrique Reuge S.A.

Organisation concernée:

Fonds de Prévoyance de la Fabrique Reuge S.A.
CHE-109.781.806
Fabrique Reuge S.A.
1450 Ste-Croix

Contexte:

L'Autorité de surveillance LPP et des fondations de Suisse occidentale a entériné, par décision du **12 juin 2023**, la dissolution et l'entrée en liquidation du **Fonds de prévoyance de la Fabrique Reuge SA** dont le siège est à **Sainte-Croix**. De plus amples renseignements peuvent être obtenus auprès du liquidateur principal, Maître Alexandre Bernel, Rue Pépinet 1, Case postale 5347, 1002 Lausanne. Cette décision peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif fédéral, Case postale, 9023 St-Gall, dans un délai de 30 jours.

Personne de contact : Mme Christine-Lise Maurer

Décision:

Dissolution et entrée en liquidation + Nomination d'un liquidateur du 12 juin 2023

Organe décisionnel:

Autorité de surveillance LPP et des fondations de Suisse occidentale
Avenue de Tivoli 2
1007 Lausanne

Délai : 30 jours

Fin du délai: 13.07.2023

Point de contact:

Autorité de surveillance LPP et des fondations de Suisse occidentale,
Avenue de Tivoli 2,
1007 Lausanne